

# ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

## FICHE D'INSCRIPTION ADULTE

### 2023 - 2024

Nom :

Prénom :

Âge :

Adresse pour  
la facturation :

Email :

Nom et  
adresse du  
médecin  
traitant :

Numéro de  
téléphone du  
médecin  
traitant :

Personne à  
contacter en  
cas d'accident :

Numéro de la  
personne à  
contacter :

**ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S) :**  
cocher la ou les cases de votre choix

JOURS	ACTIVITÉS	ÂGE	HORAIRES	CHOIX
LUNDI et JEUDI	Marche / Randonnée (circuits de 8 à 12 Km)	Adultes	9h à 12h	<input type="checkbox"/>
LUNDI	Escalade	Adultes	20h à 21h30	<input type="checkbox"/>
MERCREDI	Escalade	Adultes	20h à 21h30	<input type="checkbox"/>
MERCREDI	Tennis de Table	Adultes	18h30 à 20h	<input type="checkbox"/>
LUNDI et JEUDI	Badminton	Adultes	20h30 à 23h	<input type="checkbox"/>
MARDI	Double Dutch	Adultes	19h30 à 20h30	<input type="checkbox"/>
MARDI	Futsal	Adultes	21h à 23h	<input type="checkbox"/>

Date :  /  /

Signature (à précéder de la mention « lu et approuvé »)

# ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

## RÈGLEMENT

### 2023 - 2024

#### Article 1 : Inscription

Nous vous rappelons que la pratique d'activités physiques et sportives n'est pas sans risques. Aussi, nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident.

L'inscription à l'école municipale des sports ne sera enregistrée qu'à réception du dossier complet :

- Fiche d'inscription remplie et règlement intérieur signé
- Fiche sanitaire
- Certificat médical autorisant **la pratique du sport**
- Attestation d'assurance en responsabilité civile

#### Article 2 : Responsabilité

Les adhérents à l'école municipale des sports sont sous la responsabilité des éducateurs du service des sports, uniquement pendant la durée du cours auquel ils sont inscrits. **L'EMS décline toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors des heures de cours définies.**

#### Article 3 : Paiement

Le paiement des activités de l'école municipale des sports s'effectue à l'**Hôtel de Ville** aux horaires d'ouverture.

**Paiement après réception de la facture, à la fin de chaque trimestre.**

**Rappel : possibilité de paiement par prélèvement automatique (document à retirer à l'accueil de la Mairie ou à télécharger sur le site).**

**Tout trimestre commencé sera facturé** (sauf si certificat médical pour dispense supérieure à 15 jours).

Arrêt de tarification : sur présentation d'un certificat médical d'incapacité à continuer la pratique sportive choisie.

#### Article 4 : Tarifs 2023 - 2024

CATÉGORIE	SEYSSES	EXTÉRIEURS
	Trimestre	
<b>MARCHE - RANDONNÉE</b> Adultes	Individuel : 35 € Couple : 50€	Individuel : 53 € Couple : 70€
<b>ESCALADE</b> Adultes	60 €	90 €
<b>MULTISPORTS (BADMINTON - FUTSAL - DOUBLE DUTCH - TENNIS de TABLE...)</b> Adultes	20 €	30 €

Date :   /   /

Signature (à précéder de la mention « lu et approuvé »)

Nom et prénom :

# ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

## FICHE SANITAIRE ADULTE

2023 - 2024



Nom :

Prénom :

Âge :

Pointure :

Adresse :

Activité(s)  
choisie(s) :

Téléphone  
domicile :

Téléphone  
portable :

Email :

Personne à  
contacter en  
cas d'accident :

Numéro de la  
personne à  
contacter :

Médecin :

Téléphone :

Problèmes de  
santé :

Autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de la personne.

Fait à  
Seysse, le :

Signature :